



1108960001

DATE DEPOT : 2011-09-26

NUMERO DE DEPOT : 2011R089978

N° GESTION : 2006B20864

N° SIREN : 411643620

DENOMINATION : VIVALTO

ADRESSE : 45 rue Boissière 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2011/06/20

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE I

06 B20864

VIVALTO

Société par actions simplifiée au capital de 1.842.648 euros  
Siège social : 61 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS  
Immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 411 643 620

EC 20/06/11 CH  
Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
M R  
26 SEP. 2011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2011 N. DE DÉPOT 89978

CINQUIEME RESOLUTION

Démission de Monsieur Joseph PAUGET de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et de la société CISANE de son mandat de commissaire aux comptes suppléant/ Nomination de la société BURBAND KLINGER & SEREG en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Emmanuel KLINGER en qualité de commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur PAUGET et de la société CISANE, de leurs mandats respectifs de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer :

- la société BURBAND KLINGER & SEREG, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, ayant son siège social à PARIS (75008) – 140 rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 501 572 390, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Joseph PAUGET, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à tenir en 2015 ;
- Monsieur Emmanuel KLINGER, né le 3 avril 1969 à COLMAR (68) Domicilié à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600) – 62 rue Victor Hugo, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

La société BURBAND KLINGER & SEREG et Monsieur Emmanuel KLINGER ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le mandat qui leur serait confié et ont précisé qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Extrait certifié conforme à l'original  
Le Président  
Daniel CAILLE

